



**CONSEIL MUNICIPAL
PROCES VERBAL
DE LA SÉANCE DU LUNDI 9 OCTOBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 9 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Clionsclat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Clionsclat, sous la présidence de M. Gilbert CHAREYRON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 4 octobre 2023

Etaient présents : Mme Annie BOUIX, M. Gilbert CHAREYRON, M. Jean-François CHARRY, Mme Sophie DURET, M. Charles LEBLANC, M. Olivier MONTEUX, M. Christian PERRIER, Mme Lore SIMIAND, Mme Anne-Christine WO-YEN.

Absent excusé : M. Philippe ARCHIMBAUD

Absente : Mme Ilona DUMAS

Procurations : M. Jean-Louis BOREL à M. Jean-François CHARRY, M. Guy DALMASSO à M. Gilbert CHAREYRON, Mme Thérèse MARLHENS à Mme Annie BOUIX

Secrétaire de Séance : Mme Annie BOUIX

M. Le Maire procède donc à la lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation des compte-rendu du conseil municipal du 24 juillet 2023 et désignation du secrétaire de séance.
2. Incorporation d'un bien vacant sans maître dans le domaine communal : parcelle B91
3. Attribution des lots 4 et 5 du marché public de la 3^{ème} tranche de la réhabilitation de la Poterie
4. Répartition de la taxe d'ordure ménagère entre la SCIC La fabrique de Poterie et les ateliers sud et nord
5. Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 juillet 2023

Approuvé à l'unanimité

2. Incorporation d'un bien vacant sans maître dans le domaine communal : parcelle B 91

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L 1123-1 et suivants ;

Vu le code civil, notamment son article 713 ;

Vu l'avis de la commission communale des impôts directs ;

Vu l'arrêté municipal n°2023-06 portant constatation de la vacance d'un bien, affiché en mairie du 24/01/2023 au 24/07/2023 ;

M. Le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens. Il expose que le propriétaire du bien, parcelle B 91 d'une contenance de 20 287m², ne s'est pas fait connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues par l'article L1123-3, alinéa 2 du code général de la propriété des personnes publiques, dès lors le bien est présumé sans maître au titre de l'article 713 du code civil.

Ce bien peut revenir à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Approuvé à l'unanimité

3. Attribution des lots 4 et 5 du marché public de la 3^{ème} tranche de la réhabilitation de la Poterie

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 4 octobre 2023 ;

M. Le Maire propose au conseil municipal d'autoriser M. Le Maire à signer les marchés suivants :

PROGRAMME : Réhabilitation de la Poterie de Clousclat - 3^{ème} tranche

Lot 4 : PLATRERIE

Entreprise : EIRL Antoine DALIGAULT
Hameau Les Buthiers
250 Route de Veronne
26270 MIRMANDE

Montant Tranche ferme : 45 810.40€ HT
54 972.48€ TTC

Option Mobilier : 6 000€ HT
7 200€ TTC

Montant total : 51 810.40€ HT
62 172.48€ TTC

Lot 5 : CHAUFFAGE-VENTILATION-PLOMBERIE SANITAIRE

Entreprise : SAS ASGTS
8 Avenue Gaston Vernier
P.A du Meyrol
26200 MONTELIMAR

Montant : 137 088.84€ HT
164 506.61€ TTC

Adoptée à l'unanimité

4. Répartition de la taxe d'ordures ménagères entre la SCIC La Fabrique de Poterie et les ateliers sud et nord

M. Le maire explique que la taxe d'ordures ménagères doit être répartie entre les La Fabrique de Poterie et les ateliers Sud et Nord.

M. Le Maire propose de répartir la taxe en fonction de l'occupation de chacun et de l'établir comme suit :

- 50% pour la SCIC La Fabrique de Poterie
- 25% pour l'atelier sud
- 25% pour l'atelier nord

Adoptée à l'unanimité

5. Informations diverses :

- **Colis de Noël aux aînés :** Le CCCAS organisera une distribution à la mairie le samedi 9 décembre de 9h30 à 12h30, le lundi 11 décembre de 10h00 à 12h00 et le mardi 12 décembre de 13h30 à 16h00.
- **Spectacle « Arlequin » à la salle des fêtes :** dates à définir

Fin de la séance à 21h20

Signature du Maire



Signature du secrétaire